

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Convocation du :
18.04.2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mmes BUGADA, BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, M. TAUBATY, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes CALONNE, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER

ABSENTS EXCUSES : MM. LECOQ, CHAZERAND

ABSENTE : Mme JACQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CALONNE Evelyne

Attributions des subventions 2023

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde pour 2023 les subventions suivantes :

		SUBVENTION ACCORDEE
LE 13 EPHEMERE	Service	AN 2023
Subventions annuelles - Cpte 65748		
Subvention de fonctionnement	LE 13 - 331	6 500,00
Subventions évènementielles - Cpte 65748		
Festival des associations	LE 13 - 331	1 500,00
TOTAUX	LE 13	8 000,00

		SUBVENTION ACCORDEE
SPORTS	Service	AN 2023
Subventions évènementielles - Cpte 65748		
Tournoi Pasteur – Cercle d'escrime	DEC 020	200,00
Championnat de France de tir à l'arc Olymp'sport	DEC 020	353,00
Marathon des vins du Jura	DEC 020	Défavorable
Association trail du cirque du Fer à Cheval	DEC 020	1500,00
TOTAUX	SPORTS	2 053,00

		SUBVENTION ACCORDEE
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'ARBOIS	Service	AN 2023
Subventions annuelles - Cpte 65748		
Subvention de fonctionnement Mutualisée avec J.S.P.	POM 12	4 000,00
Subventions évènementielles - Cpte 65748		
Challenge sportif – 8 avril	POM 12	300,00
TOTAUX	POMPIERS	4 300,00

		SUBVENTION ACCORDEE
COMITE DES FÊTES	Service	AN 2023
Subventions annuelles - Cpte 65748		
Subvention de fonctionnement	FET 023	3 700,00
TOTAUX	CTE FETES	3 700,00

ASSOCIATIONS DIVERSES	Service	SUBVENTION ACCORDEE AN 2023
Subventions annuelles - Cpte 65748		
Association l'Ecole du Chat	ASS 024	800,00
Office des Sports d'Arbois - fonctionnement	ASS 024	400,00
Souvenir Français	ASS 024	971,70
Subventions évènementielles - Cpte 65748		
Jardiniers Val de Cuisance Equipement arrosage	DEC 020	193,50
Jardinier Val de Cuisance Foire aux Fleurs	DEC 020	Défavorable
Jardinier Val de Cuisance Action prévention diversité	DEC 020	830,00
Jardiniers Val de Cuisance Construction local associatif	DEC 020	En attente
Office des Sports d'Arbois Tournoi molyk	DEC 020	200,00
Office des Sports d'Arbois Fête du sport	DEC 020	Défavorable
TOTAUX	ASS	3 395,20

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Service	SUBVENTION ACCORDEE AN 2023
Subventions Annuelles - Cpte 65748		
Orque et Musique	CUL 30	500,00
Le Pélican d'Arbois – Batterie-fanfare	CUL 30	1300,00
Le Choeur Opus 39	CUL 30	1000,00
Comité de Jumelage	CUL 30	3 000,00
Association Atout Livre	CUL 30	500,00
Association La Crue	CUL 30	2 000,00
Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques	CUL 30	900,00
Subventions évènementielles - Cpte 65748		
Le Chœur Opus 39 - concert annuel	DEC 020	1000,00
Orque et Musique - Festival d'Orque	DEC 020	4 000,00
Association La Crue Festival 2023	DEC 020	5 000,00 (sous réserve de présentation du bilan 2022)
Lire au cœur du Jura - festival Dé-Lire en Revermont 2023	DEC 020	500,00
Association Européenne du Festival de Caves	DEC 020	800,00
Association Les Femmes de la Fontaine - fête estivale et marché de Noël 2023	DEC 020	1 800,00
Artisans d'art en FC - marché potiers 2023	DEC 020	2 500,00
Arbois des peintres – La Crue	DEC 020	2 500,00
Tous en Scène 39 (représentation théâtrales 2023)	DEC 020	500,00
Le Porte Plume	DEC 020	Défavorable
Oreille en Fête - festival chansons d'Automne 2023	DEC 020	2 000,00
Batterie fanfare le Pélican – concert public 2023	DEC 020	250,00
Association Toque de tango Festival de tango 2023	DEC 020	2 500,00
TOTAUX	CULTURE	32 550,00

CCAS	Service	SUBVENTION ACCORDEE AN 2023
Subventions annuelles - Cpte 65748		
Fonctionnement annuel	SOC 424	10 650,00
Equilibre budget	SOC 424	4 750,00
TOTAUX	CCAS	15 400,00

Rappel des règles de paiement pour les subventions octroyées pour l'organisation d'une manifestation sur la Commune :

- Le versement de l'aide municipale interviendra après que les 2 conditions soient réunies :

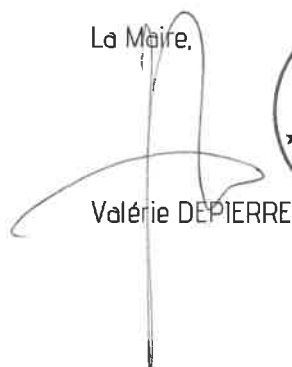
- condition 1 : la **réalisation de la manifestation** : les dates de début et de fin de l'événement doivent être indiqués précisément dans le dossier de demande de subvention/formulaire de demande de manifestation sur la Commune

- condition 2 : l'envoi du bilan technique et financier **dans un délai de 6 mois maximum.**

- Un acompte peut être versé sur demande avant la date de la manifestation. Cependant, si la manifestation doit être annulée, l'acompte devra être remboursé dans un délai d'un mois à compter de la date de programmation initiale.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 26 avril 2023

La Maire,


Valérie DEPIERRE



La Secrétaire de Séance,


Evelyne CALONNE